

# COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :  
07 AVRIL 2017..

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

<b>Membres du conseil</b>	
<b>présents:</b>	
Mme. Monique SAINT JEVIN	Maire
Mme. Annie DENJEAN	1 <sup>er</sup> adjoint
Mme. Nicole MANRESA	
M. Benoît OLIVE	
<b>Absents :</b>	
M. Patrick DULCET (procuration donnée à Mme DENJEAN A ).présent en audioconférence	
M.Eric AUBIGNA	

## ORDRE DU JOUR

<input type="checkbox"/>	VOTE DU COMPTE DE GESTION M 14 .....	2
<input type="checkbox"/>	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 .....	2
<input type="checkbox"/>	AFFECTATION DU RESULTAT M14.....	3
<input type="checkbox"/>	VOTE DU COMPTE DE GESTION M 49.....	4
<input type="checkbox"/>	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M49.....	4
<input type="checkbox"/>	AFFECTATION DU RESULTAT M49 .....	5
<input type="checkbox"/>	VOTE DU COMPTE DE GESTION M 4 .....	5
<input type="checkbox"/>	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M 4 .....	6
<input type="checkbox"/>	AFFECTATION DU RESULTAT M4 .....	7
<input type="checkbox"/>	BUDGETS 2017 .....	7
<input type="checkbox"/>	VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	8
<input type="checkbox"/>	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2017 .....	9
<input type="checkbox"/>	DEMOLITION BATISSE ACCA .....	9
<input type="checkbox"/>	ELEVATEUR.....	9
<input type="checkbox"/>	TARIFS GITES 2017 .....	10
<input type="checkbox"/>	TOUR DU MADRES CORONAT, MODIFICATION DU PARCOURS SUR LA PARTIE AUDOISE.....	10
<input type="checkbox"/>	APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR LA FORET DE LA MURE .....	10

---

## RECTIFICATIF

La délibération n° 2017-07 concernant l'état d'assiette pour les coupes de bois 2017 n'a pas lieu d'être ; elle avait déjà été prise fin 2016.  
De fait , l'incrémentation des délibérations doit être rectifié.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme DENJEAN Annie,

### ❑ VOTE DU COMPTE DE GESTION M 14

Délibération n°2017-11

*Le Conseil ,*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs M14 de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant que les opérations sont régulières*

*DECLARE que le compte de gestion M 14 dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

### ❑ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme DENJEAN Annie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		65 625.63		89 433.16		155 058.79
Opérations exercice	117 584.50	109 789.74	346 073.00	498 762.29	463 657.50	608 552.03
Total	117 584.50	175 415.37	346 073.00	588 195.45	463 657.50	763 610.82
Résultat de clôture		57 830.87		242 122.45		299 953.32
Restes à réaliser	177 950.00	33 871.00			177 950.00	33 871.00
Total cumulé	177 950.00	91 701.87		242 122.45	177 950.00	333 824.32
Résultat définitif	86 248.13			242 122.45		155 874.32

## Délibération n°2017-12

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

- Déclare que le compte administratif M14 dressé, pour l'exercice 2016 , par le receveur , visé et certifié conforme , n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### □ AFFECTATION DU RESULTAT M14

- Après avoir entendu et approuvé le compte administrative de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 242 122.45
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau – débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur)	89 433.16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	85 453.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>152 689.29</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>242 122.45</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau – débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv.compte 1068	86 248.13
Solde disponible affecté comme suit :	
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002)	155 874.32
<b>B DEFICIT AU 31/12/2016</b>	
Déficit résiduel –budget primitif	

Délibération n°2017-13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement visé et certifié conforme ,
- n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

□ **VOTE DU COMPTE DE GESTION M 49**

Délibération n°2017-14

Le Conseil ,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs M49 de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

DECLARE que le compte de gestion M 49 dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

□ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M49**

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme DENJEAN Annie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		58 314.93	16 521.09		16 521.09	58 314.93
Opérations exercice	11 211.06	14 624.00	33 431.16	35 319.02	44 642.22	49 943.02
Total	11 211.06	72 938.93	49 952.25	35 319.02	61 163.31	108 257.95
Résultat de clôture		61 727.87	14 633.23			47 094.64
Restes à réaliser						
Total cumulé		61 727.87	14 633.23			47 094.64
Résultat définitif		61 727.87	14 633.23			47 094.64

Délibération n°2016-15

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

- *Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

□ **AFFECTATION DU RESULTAT M49**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de -14 633.23 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 16 521.09
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>excédent</b>	<b>1 887.86</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2016</b>	<b>-14 633.23</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2016</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	<b>-14 633.23</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-14 633.23

**Délibération n°2017-16**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- *Vote à l'unanimité l'affectation du résultat du M49*

□ **VOTE DU COMPTE DE GESTION M 4**

## Délibération n°2017-17

*Le Conseil ,*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs M4 de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent , le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ,*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.*

*Considérant que les opérations sont régulières*

*DECLARE que le compte de gestion M 4 dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

### □ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M 4

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme DENJEAN Annie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

• Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	15 642.50		1 753.03		17 395.53	
Opérations exercice	7 759.38	3 833.47	6 025.58	4 407.55	13 784.96	8 241.02
Total	23 401.88	3 833.47	7 778.61	4 407.55	31 180.49	8 241.02
Résultat de clôture	19 568.41		3 371.06		22 939.47	
Restes à réaliser						
Total cumulé	19 568.41		3 371.06		22 939.47	
Résultat définitif	19 568.41		3 371.06		22 939.47	

## Délibération n°2017-18

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

- *Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2016 , par le receveur , visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

## □ AFFECTATION DU RESULTAT M4

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de - 3 371.06 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-1 753.03
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 609.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-1 618.03</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>-3 371.06</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2016</b>	<b>-3 371.06</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-3 371.06

## Délibération n°2017-19

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **Vote à l'unanimité l'affectation du résultat du M4**

## □ BUDGETS 2017

### **M14**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Roquefort de Sault, présenté par Mme Le Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et d'élevant :

**Recettes : 849 167.00 €**

**Dépenses : 849 167.00 €**

*Délibération n°2017-22*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

- **Vote et adopte à l'unanimité le budget M 14 de la Commune pour 2017.**

 **M49**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Roquefort de Sault, présenté par Le Maire

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**Recettes : 128 730.00 €**

**Dépenses : 128 730.00 €**

*Délibération n°2017-23*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

- **Vote et adopte à l'unanimité le budget M 49 de la Commune pour 2017.**

 **M4**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Roquefort de Sault, par Le Maire

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**Recettes : 61 280.00 €**

**Dépenses : 61 280.00 €**

*Délibération n °2017-24*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- **Vote et adopte à l'unanimité le budget de la Commune pour 2017.**

□ **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**



- Association Communale de Chasse : 900.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 400.00 €
- APP du Massif de Madres : 550.00 €
- Association Intercommunale de Chasse : 50.00 €
- Club du 3 ième âge d' Escouloubre : 100.00 €
- Commission Syndicale Intercommunale Madres : 455.00 €
- Docteur RYHA : 250.00 €
- Docteur VALERO : 250.00 €
- Nature Détente Sport Madres : 900.00 €
- Ecole AXAT : 100.00 €
- Pays d'accueil Touristique d'AXAT : 100.00 €

Délibération n° 2017-20

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré*

- Approuve à 4 voix pour , 1 voix contre le montant des subventions qui s'élève à 4 055.00 €
- Décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2017.

□ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2017**

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale ,

Délibération n° 2017-21

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

- décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016.
- Taxe d'habitation : 11.68 %
- Taxe foncière (bâti) : 24.28 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16.61 %

□ **DEMOLITION BATISSE ACCA**

L'ancien bâtiment de l'ACCA a été démoli . L'entreprise MARTINEZ a été mandaté pour ce chantier pour un montant de 6000.00€

Délibération n° 2017-25

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- accepte le marché de démolition de l'ancienne ACCA pour un montant de 6000.00 € .

□ **ELEVATEUR**

L'obligation d'accessibilité "handicapés" à tous bâtiments de la commune , nous positionne devant deux choix à savoir :

- \_ une rampe inclinée qui partirait du niveau de la berge du ruisseau avec démolition d'une partie du parapet du pont
- \_ un élévateur au niveau de la porte d'entrée du bâtiment à droite des escaliers avec des coûts de réalisation quasiment identiques.

Nous optons pour l'élévateur. C'est l'entreprise MIDILEV qui est chargée de l'installation pour un montant ttc de 11 674.41 € HT

Délibération n°2017-26

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- choisit l'option d'un élévateur pour satisfaire aux obligations d'accessibilité de l'ancienne scierie actuellement en travaux.
- Accepte la proposition d'entreprise MIDILEV pour un montant de 11 674.41 € HT

□ **TARIFS GITES 2017**

Délibération n°2017-27

*Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré,*

- décide de maintenir les tarifs des gîtes inchangés pour l'année 2017.

□ **TOUR DU MADRES CORONAT, MODIFICATION DU PARCOURS SUR LA PARTIE AUDOISE**

Il s'agit de modifier le parcours du tour du Madres Coronat, sur sa partie audoise, en coordination avec la Mairie du Bousquet .

Délibération n° 2017-28

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- accepte en coordination avec la Mairie de Le Bousquet , la modification du parcours du Tour du Madres Coronat sur sa partie audoise .

□ **APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR LA FORET DE LA MURE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite d'une part aux récentes acquisitions en commun avec les communes du Bousquet, d'Escouloubre et de Roquefort de Sault, et d'autre part à un mouvement de parcelle en 2012, il apparaît nécessaire de définir la nouvelle emprise foncière de la forêt indivise de La Resclouse au regard du régime forestier.

Monsieur le Maire précise que cette mise à jour donne lieu à une procédure de distraction des parcelles bénéficiant du régime forestier par arrêté préfectoral n° 2007-11-4017 du 15 janvier 2008 de 130ha 77a 86ca et simultanément d'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessous pour lesquelles le cumul des surfaces est de **174ha 21a 62ca**.

Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (ha)
Escouloubre	D	1080	Pla d'Escoubet	0.2165
Escouloubre	D	1081	Pla d'Escoubet	1.2999
Escouloubre	D	1133	Pla d'Escoubet	0.2500
Escouloubre	D	1134	Pla d'Escoubet	0.0250
Escouloubre	D	1137	Pla d'Escoubet	2.1013

Escouloubre	D	1139	Pla d'Escoubet	0.2000
Escouloubre	D	1143	Al Pountarou	1.8488
Escouloubre	D	1144	Al Pountarou	0.8437
Escouloubre	D	1151	Pla d'Escoubet	11.6936
<b>Surface totale sur la commune d'Escouloubre</b>				<b>18.4788</b>
Le Bousquet	B	2265	La Resclouse	16.8417
Le Bousquet	B	2266	La Resclouse	0.3677
Le Bousquet	B	2267	La Resclouse	4.6106
Le Bousquet	B	2268	Forêt Royale nord	31.5421
Le Bousquet	B	2270	Forêt Royale nord	0.5033
Le Bousquet	B	2271	Forêt Royale nord	1.5954
Le Bousquet	B	2272	La Resclouse	6.8525
Le Bousquet	B	2273	La Resclouse	0.4203
Le Bousquet	B	2274	La Resclouse	6.0192
Le Bousquet	B	2275	Roque Blanque	4.5639
Le Bousquet	B	2276	Roque Blanque	0.0121
Le Bousquet	B	2277	Roque Blanque	0.0028
Le Bousquet	B	2278	Roque Blanque	0.3401
Le Bousquet	B	2280	Roque Blanque	0.3956
Le Bousquet	B	2281	Roque Blanque	5.6024
Le Bousquet	B	2283	Roque Blanque	0.3525
Le Bousquet	B	2284	Roque Blanque	13.6957
Le Bousquet	B	2354	Forêt Royale nord	62.0195
<b>Surface totale sur la commune du Bousquet</b>				<b>155.7374</b>
<b>Surface totale de la forêt</b>				<b>174.2162</b>

Délibération n° 2017-29

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

- Décide de distraire du régime forestier les parcelles cadastrales en bénéficiant par l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2008
- D'appliquer le régime forestiers aux parcelles désignées plus haut, pour une surface totale de **174ha 21a 62ca.**
- Autorise Mme. le Maire à signer les documents correspondants.